

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le **28 APR 2017**

N° 17.452 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Un concours professionnel pour le recrutement de **trente (30)** Elèves Contrôleurs des douanes à former à l'Ecole Nationale des Douanes (END) est ouvert les **18 et 19 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou.

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les Assistants des douanes en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- avoir une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'Administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi d'Assistant des douanes au 31 décembre 2017 ;
- être titulaire du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans de service effectif dans l'emploi d'Assistant des douanes au 31 décembre 2017.

Les fonctionnaires de l'Etat déjà en formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas concernés par ce concours.

Les fonctionnaires de l'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

**B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il ya lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation ou de reclassement ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

### **C- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Le concours comporte des **épreuves écrites** et des **épreuves sportives**.

Les épreuves écrites se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires ci-après :

- 07 h 30 à 10 h 30 : Contentieux répressif douanier.....Coef.3
- 11 h 30 à 13 h 30 : Rapport de service.....Coef.2

Les épreuves sportives ont lieu le **19 juin 2017** et portent sur :

- 100 et 1 000 m pour les Hommes.....Coef.02
- 80 et 800 m pour les Femmes .....Coef.02

Les candidats sont informés que les épreuves sportives sont obligatoires. Aucune dispense n'est acceptée sans le quitus d'un médecin d'une structure médicale militaire ou paramilitaire.

Toute autre dispense n'est pas acceptée.

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Pour les épreuves sportives, toute note inférieure à 12/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

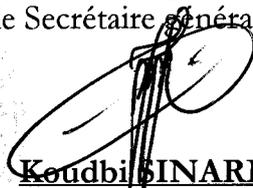
La durée de la formation est de vingt et un (21) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, en tenue de service, sans arme munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou de leur carte de commission d'emploi ou du passeport en cours de validité, et du nécessaire pour composer.

Les lieux du déroulement des épreuves écrites et sportives seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



**Koudbi SINARE**

*Chevalier de l'Ordre National*

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
Ouagadougou, le **28 APR 2017**

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 17,451 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Un concours professionnel pour le recrutement de **dix (10)** Elèves Inspecteurs divisionnaires des douanes à former à l'Ecole Nationale des Douanes (END) est ouvert les **18 et 19 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou.

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les Contrôleurs des douanes en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- avoir une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'Administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi de Contrôleur des douanes au 31 décembre 2017 ;
- être titulaire d'une licence ou de tout diplôme reconnu équivalent et justifier de trois (03) ans de service effectif dans l'emploi de Contrôleur des douanes au 31 décembre 2017.

Les fonctionnaires de l'Etat déjà en formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas concernés par ce concours.

Les fonctionnaires de l'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

**B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources

Humaines (DRH) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il ya lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration, de titularisation ou de reclassement ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

### **C- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Le concours comporte des épreuves écrites et des épreuves sportives.

Les épreuves écrites se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires ci-après :

- 07 h30 à 10 h 30 : Législation et Règlementation Douanière.....Coef.3
- 11 h 30 à 13 h 30 : Compte Rendu Analytique.....Coef.2

Les épreuves sportives ont lieu le **19 juin 2017** et portent sur :

- 100 et 1 000 m pour les Hommes.....Coef.02
- 80 et 800 m pour les Femmes .....Coef.02

Les candidats sont informés que les épreuves sportives sont obligatoires. Aucune dispense n'est acceptée sans le quitus d'un médecin d'une structure médicale militaire ou paramilitaire.

Toute autre dispense n'est pas acceptée.

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Pour les épreuves sportives, toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de trente (30) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, en tenue de service, sans arme, munis de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou de leur carte de commission d'emploi ou du passeport en cours de validité, et du nécessaire pour composer.

Les lieux du déroulement des épreuves écrites et sportives seront précisés ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



**Koudbi SINARE**  
*Chevalier de l'Ordre National*

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
Ouagadougou, le **28 APR 2017**

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 17.450 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Un concours professionnel d'entrée à l'Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF) Cycle B est ouvert le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de places à pourvoir par option est fixé comme suit :

- Contrôleurs du Trésor..... **30**
- Contrôleurs des Impôts..... **30**
- Contrôleurs des Services Financiers..... **30**

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les fonctionnaires en activité ou en détachement âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant les conditions suivantes :

**CONTROLEURS DU TRESOR :**

- être Agent de Recouvrement du Trésor de catégorie C1 et totaliser au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'Administration Publique dont trois (03) ans de service effectif dans ledit emploi au 31 décembre 2017 ;
- être Agent de Recouvrement du Trésor de catégorie C1, titulaire du Baccalauréat ou de tout diplôme reconnu équivalent et avoir trois (03) ans de service effectif dans ledit emploi au 31 décembre 2017.

**CONTROLEURS DES IMPOTS :**

- être Agent de Constatation et d'Assiette de catégorie C1 et totaliser au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'Administration Publique dont trois (03) ans de service effectif dans cet emploi au 31 décembre 2017 ;

- être Agent de Constatation et d'Assiette de catégorie C1, titulaire du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et avoir au moins trois (03) ans de service effectif dans ledit emploi au 31 décembre 2017.

#### CONTROLEURS DES SERVICES FINANCIERS :

- être Adjoint des Services Financiers de catégorie C1 et totaliser au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'Administration Publique dont trois (03) ans de service effectif dans cet emploi au 31 décembre 2017 ;
- être Adjoint des Services Financiers de catégorie C1, titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent et avoir au moins trois (03) ans de service effectif dans cet emploi au 31 décembre 2017.

Les fonctionnaires de l'Etat déjà en formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas concernés par ce concours.

Les fonctionnaires de l'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

### **B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il ya lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation ou de reclassement;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

## **C- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les épreuves du concours se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires ci-après :

### **I/- Option Comptabilité**

- 07 h 30 à 10 h 30 : Législation Financière ou Comptabilité Publique au choix.....coef.4
- 11 h 30 à 13 h 30 : Epreuve Commune de Dissertation.....coef.3

### **II/- Option Fiscalité**

- 07 h 30 à 10 h 30: Etude de cas ou Législation Fiscale, Foncière ou Domaniale....coef.4
- 11 h 30 à 13 h 30 : Epreuve Commune de Dissertation.....coef.3

### **III/- Option Finances**

- 07h 30 à 10h 30 : Législation Financière ou Comptabilité Publique au choix.....coef.4
- 11 h 30 à 13 h 30 : Epreuve Commune de Dissertation.....coef.3

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de vingt et un (21) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de leur Carte nationale d'identité burkinabé ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixée à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



**Koudbi SINARE**  
*Chevalier de l'Ordre National*

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

*Ouagadougou, le 28 APR 2017*

N° 17, 449 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Un concours professionnel d'entrée à l'Ecole Nationale de Régie Financière (ENAREF) pour le recrutement de dix (10) élèves Adjoints Techniques de la Statistique est ouvert les **17 et 18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou.

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les fonctionnaires en activité ou en détachement âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2015 et remplissant les conditions suivantes :

- être Agent Technique de la Statistique de catégorie C1 et totaliser au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'Administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans cet emploi au 31 décembre 2017 ;
- être Agent Technique de la Statistique de catégorie C1, titulaire du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, et avoir au moins trois (03) ans de service effectif dans cet emploi au 31 décembre 2017 ;
- être Agent Technique de la Statistique de catégorie B2 ou B3 et totaliser au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'Administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans cet emploi au 31 décembre 2017 ;
- être Agent technique de la statistique de catégorie B2 ou B3, titulaire du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, et avoir au moins trois (03) ans de service effectif dans cet emploi au 31 décembre 2017 ;

Les fonctionnaires de l'Etat déjà en formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas concernés par le présent concours.

Les fonctionnaires de l'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## **B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il y a lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration, de titularisation ou de reclassement ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

## **C- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les épreuves écrites se déroulent les **17 et 18 juin 2017** selon les horaires ci-après :

### **17 juin 2017**

- 07 h 30 à 10 h 30 : Epreuve de Français.....Coef 25
- 11 h 30 à 13 h 30 : Epreuve de Méthodes et de Calculs Statistiques. ....Coef 20
- 14 h 30 à 17 h 30 : Epreuve de Mathématiques..... Coef 35

### **18 juin 2017**

- 07 h 30 à 09 h 30 : Epreuve de Statistiques Appliquées..... Coef 25.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixée à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



**Koudbi SINARE**  
*Chevalier de l'Ordre National*

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

*Ouagadougou, le* **28 APR 2017**

N° 17.448 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Un concours professionnel d'entrée à l'Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF) pour le recrutement de **dix (10)** élèves Conseillers en économie et en développement est ouvert le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou.

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les Assistants en économie et développement en activité ou en détachement âgés de quarante-sept (47) ans au plus et justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'Administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi d'Assistant en économie et en développement au 31 décembre 2017.

Les fonctionnaires de l'Etat déjà en formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les fonctionnaires de l'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

**B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il y a lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation ou de reclassement ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

### **C- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les épreuves du concours se déroulent le **18 juin 2017** selon le calendrier ci-après :

- 07 h 30 à 11 h30 : Epreuve Technique :..... Coef 4
- 12h 30m à 15 h 30 : Culture Générale :.....Coef 2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de leur Carte nationale d'identité burkinabé ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixée à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

**Koudbi SINARE**

*Chevalier de l'Ordre National*

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION  
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le **28 APR 2017**

N° 17.447 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

### **COMMUNIQUE**

Un concours professionnel d'entrée à l'Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF) pour le recrutement de **cinq (05)** élèves Conseillers en aménagement du territoire et en développement local est ouvert le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou.

#### **A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les Assistants en aménagement du territoire et en développement local en activité ou en détachement âgés de quarante-sept (47) ans au plus et justifiant d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans l'Administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi au 31 décembre 2017.

Les fonctionnaires de l'Etat déjà en formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les fonctionnaires de l'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

#### **B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il y a lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation ou de reclassement ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

### **C- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les épreuves du concours se déroulent le **18 juin 2017** selon le calendrier ci-après :

- 07 h 30 à 11 h30 : Epreuve Technique :..... Coef 4
- 12h 30m à 15 h 30 : Culture Générale :.....Coef 2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

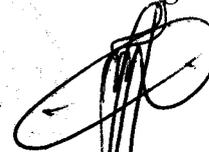
La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Les candidats se présenteront dans la salle de composition, munis de leur Carte nationale d'identité burkinabé ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixée à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



**Koudbi SINARE**

*Chevalier de l'Ordre National*

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

*Ouagadougou, le 28 AVR 2017*

N° 17, 473 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Un concours professionnel d'entrée à l'Ecole Nationale des Régies Financières (ENAREF) Cycle A est ouvert le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de places à pourvoir par option est fixé comme suit :

- Inspecteurs du Trésor .....25
- Inspecteurs des Impôts..... 25
- Administrateurs des Services Financiers ..... 25

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent faire acte de candidature à ces concours, les fonctionnaires en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 remplissant les conditions suivantes :

**INSPECTEURS DU TRESOR**

- être Contrôleur du Trésor de catégorie B1 et totaliser au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans cet emploi au 31 décembre 2017 ;
- être Contrôleur du Trésor de catégorie B1 titulaire d'une Licence en Droit, en Sciences Economiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et avoir une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans ledit emploi au 31 décembre 2017.

**INSPECTEURS DES IMPOTS**

- être Contrôleur des Impôts de catégorie B1 et totaliser au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'administration publique dont trois (03) ans de service effectif dans ledit emploi au 31 décembre 2017 ;

- être Contrôleur des Impôts de catégorie B1 titulaire d'une Licence en Droit ou en Sciences Economiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et avoir une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans cet emploi au 31 décembre 2017.

### ADMINISTRATEURS DES SERVICES FINANCIERS

- être Contrôleur des Services Financiers de catégorie B1 et totaliser au moins cinq (05) ans d'ancienneté dans l'Administration Publique dont trois (03) ans de service effectif dans ledit emploi au 31 décembre 2017 ;
- être Contrôleur des Services Financiers de catégorie B1 titulaire d'une Licence en Droit ou en Sciences Economiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et avoir une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans cet emploi au 31 décembre 2017.

Les fonctionnaires de l'Etat déjà en formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas concernés par ce concours.

Les fonctionnaires de l'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

### B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, datée et signée par le candidat précisant son numéro matricule, son adresse dont le téléphone, ses catégorie et échelle, son emploi et comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat et du Directeur chargé des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur des ressources humaines du ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme(s) exigé(s) ou de l'attestation, s'il y a lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation ou de reclassement ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour le candidat se trouvant dans cette position.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

## **A- ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les épreuves du concours se déroulent le **18 juin 2017** selon le calendrier ci-après :

### I/-Option Comptabilité

07 h30 à 10 h 30 : Epreuve Technique.....coef.4  
11h30 à 13h30 : Epreuve commune de Dissertation..... coef.3

### II/- Option Fiscalité

07 h 30 à 10 h 30 : Epreuve Technique.....coef.4  
11 h 30 à 13 h 30 : Epreuve commune de Dissertation..... coef.3

### III/- Option Finances

07 h 30 à 10 h 30: Epreuve Technique..... .coef.4  
11 h 30 à 13 h 30 : Epreuve commune de Dissertation.....coef.3

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale d'au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

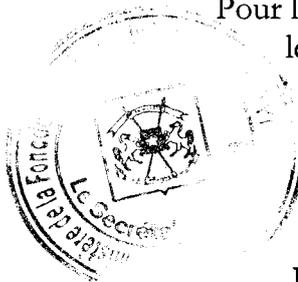
La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de leur Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixée à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



**Koudbi SINARE**  
*Chevalier de l'Ordre National*